

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DJS 26 Subventions (27.300 euros) à 6 associations sportives parisiennes de natation.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à six associations sportives dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 800 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Club de Gymnastique Aquatique et de Natation - C.G.A.N (n°5844 / n°2018_01962) –MDA du 8^e - 28, rue Laure Diebold (8^e).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 900 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Les mouettes des écluses (n°16593 / n°2018_00776) –125, quai de Valmy (10^e).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 9.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Sporting Club du 14 (n°423 / n°2018_06205) –3, avenue de la Porte de Montrouge (14^e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 600 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association NAUSICAA ASEL (n°16213 / n°2018_01633) –chez Florence MEYER - 14, rue Jean Cottin (18^e).

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Les mouettes de Paris (n°141 / n°2018_02687) –20, rue Edouard Pailleron MDCA - BAL 154 (19^e).

Article 6 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2018 à l'association Le club des naïades (n°16627 / n°2018_00498) –1-3, rue Frédérick Lemaître MDA du 20^eme- boîte 47 (20^e).

Article 7 : La dépense correspondante, d'un montant total de 27.300 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO